RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BRISSAC LOIRE AUBANCE

Pour Débat d'Orientation Budgétaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mars 2018

1- PREAMBULE ……2

2- CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE……3

3- SITUATION DE LA COLLECTIVITE……6

4- LE BUDGET FONCTIONNEMENT……10

5- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT……19

6- LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT……22

7- LES BUDGETS ANNEXES……23

8- LES RATIOS……24

9- CONCLUSION……25

1-PREAMBULE

Suivant l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales la tenue du débat d'orientations budgétaires s'impose entre autres, aux communes de plus de 3 500 habitants.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport.

Le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir. Il précise certains points particuliers comme les grandes dépenses / recettes en fonctionnement et la gestion de la dette.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- Discuter des grandes orientations du budget,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce premier Rapport d'Orientation Budgétaire évoquera le contexte général économique, affiné jusqu'à l'échelle communale, puis présentera la situation de Brissac Loire Aubance, tant en fonctionnement qu'en investissement et les capacités de la commune (Capacité d'Autofinancement, endettement, ratios, etc…).

L'objectif en filigrane de ce document est de bien prendre en compte le caractère particulier de cette nouvelle collectivité après seulement une année de plein exercice et toutes les incertitudes futures, tant sur le plan national et les orientations à venir, que sur l'exploitation d'un résultat 2017 « faussé » par des dépenses et recettes inhérentes à la création de la commune nouvelle.

La priorité à ce jour est donc de déterminer une méthode et des objectifs stables au minimum jusqu'au prochain renouvellement de mandat, soit 2020.

2- CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A- Contexte économique général

Au niveau mondial, la croissance s'est renforcée en 2017 ce qui dynamise le marché de l'emploi. Conséquemment, le taux de chômage tend à diminuer dans la plupart des pays. Les taux d'inflation restent faibles, le prix des matières premières, en particulier celui du pétrole, reste stable. Les politiques budgétaires demeurent contraintes par un niveau d'endettement élevé.

Dans la zone euro, la reprise se consolide également. Les 19 pays profitent de l'amélioration conjoncturelle et affichent tous une croissance positive. L'Espagne et l'Allemagne demeurent en tête avec 0.9% et 0.6% par trimestre quand la France et l'Italie sont plus modérés (respectivement 0.5% et 0.6%).

En France donc, la croissance est légèrement positive. Son ampleur dépend de la baisse du chômage qui constitue toujours un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages. Après un recul en 2016 et 2017, le taux de chômage est reparti à la hausse en septembre suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME et la réduction des emplois aidés.

B- La loi de finances

Deux textes fondamentaux ont été votés en fin d'année 2017 :

☞ ***La Loi de Programmation des Finances Publiques :***

. donne un cadre pluriannuel aux budgets (englobant l'Etat, l'administration de sécurité sociale et l'administration publique locale) ;

. fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour y arriver ;

. décline les objectifs par type d'administration

Elle prévoit une augmentation maximale de 1.2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les collectivités concernées sont celles dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros.

Notre Commune n'est donc pas directement concernée, mais invitée à faire de même.

Globalement, l'objectif est de diminuer les dépenses pour augmenter l'autofinancement et limiter le recours à l'emprunt.

Le but, à horizon 2022, est de dégager 0.8 points de PIB d'excédent budgétaire, ce qui correspond à 21.4 milliards d'euros.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
En % PIB						
Dépenses	11,1	10,9	10,8	10,5	10,2	10
Recettes	11,2	11	11	10,9	10,8	10,8
Solde	0,1	0,1	0,2	0,4	0,6	0,8

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante afin de permettre de dégager un excédent massif compensant le déficit de l'Etat :

En points de PIB	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4
Dont contribution des :						
Administrations publiques centrales	78,3	79,4	81,1	81,7	81,6	80,8
Administrations publiques locales	8,7	8,4	8,1	7,5	6,7	5,8
Administrations de sécurités sociales	9,7	9	8	6,9	5,9	4,8

☞ ***La loi de finances :***

. fixe un cadre annuel

. fixe les crédits en recettes et dépenses pouvant être ajustés (loi de finances rectificatives)

Quelques éléments du projet de loi de finances 2018 :

Dégrèvement de la taxe d'habitation

Argument majeur de la campagne électorale d'Emmanuel Macron pour la Présidence de la République, la suppression de la taxe d'habitation pour une majorité de la population verra bien le jour.

Néanmoins, cette mesure n'aurait pas d'incidence sur les finances de la commune à court terme car une compensation serait appliquée pour les Collectivités Territoriales calculé sur les taux de 2017 (année de référence).

Ainsi, en 2018, le dégrèvement se montera à 30% du montant de la TH pour les personnes concernées.

En 2019 ce taux sera de 65% et 100% en 2020. Ainsi, 80% des foyers seront impactés, représentant 66% de la taxation.

A moyen terme, il est légitime de s'interroger sur la pérennité d'une taxe supportée par seulement 20% de la population et financée aux 2/3 par l'Etat. En même temps, nous pouvons nous poser la question de l'évolution des sommes reçues par la Commune.

Contribution au redressement des finances publiques

Après 4 années consécutives, l'Etat stoppe la contribution au redressement des finances publiques.

En parallèle, l'augmentation des dépenses pour le désengagement de l'Etat continue de pénaliser les budgets locaux.

DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Cette dotation, créée en 2016, reconduite en 2017, sera désormais pérennisée à compter de cette année. Son enveloppe augmente de 65 millions d'euros.

Les principaux axes proposés par la DSIL 2018 « Grandes Priorités » :

- Rénovation thermiques, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Bases d'imposition

Les bases d'imposition seraient revalorisées en fonction de l'inflation constatée en novembre, soit 1.2% pour cette année. Taux à confirmer. A l'heure de la présente rédaction, les incertitudes actuelles invitent donc à une très grande prudence quant à cette information.

LE CONTEXTE GENERAL EN SYNTHESE…

- *Amélioration du contexte national et international (renforcement de la croissance, taux d'inflation faible, …)*
- *Confirmation du renforcement du cadre budgétaire notamment pour les collectivités territoriales*
- *Une revalorisation des bases d'imposition supérieure à celle de 2017*
- *Incertitude budgétaire à prendre en compte dans l'élaboration du deuxième budget de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance*

3- SITUATION DE LA COLLECTIVITE

A- Contexte

Issue de la volonté des élus des communes historiques suivantes : Les Alleuds, Brissac-Quincé, Charcé Saint Ellier sur Aubance, Chemellier, Coutures, Luigné, Saint Rémy La Varenne, Saint Saturnin sur Loire, Saulgé l'Hôpital et Vauchrétien, la commune de Brissac Loire Aubance a été créée au 15/12/2016 par arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-116.

Au 1er janvier 2018, la population s'élève à 11 119 habitants. La configuration du territoire reste particulière par rapport aux communes de mêmes strates, considérant l'étalement sur 120 km² avec 10 communes rurales ayant chacune un historique propre, des infrastructures propres, qui induisent donc une spécificité dans le traitement des dossiers, pouvant impacter le budget (ex : 9 écoles pour 11 119 habitants, le double d'une commune de strate similaire et souvent urbaine. Le budget en sera donc plus conséquent).

De plus, la création d'une nouvelle commune, et a fortiori dépassant les 10 000 habitants, a imposé de nouvelles obligations telles que l'harmonisation des tarifs à prestations égales (un même service = un même coût pour tous), l'harmonisation de la fiscalité, un recensement annuel de la population, l'harmonisation des pratiques entre les communes, des agents, etc…

Ce contexte contraint donc davantage une élaboration budgétaire stabilisée et optimisée.

Par ailleurs, Brissac Loire Aubance est membre de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (57 000 habitants), elle-même issue de la fusion des Communautés de Communes Loire Aubance, Coteaux du Layon et Loire Layon.

Dans ce contexte, des retours de compétences sont envisagés pour 2019, tels que le sport, l'enfance jeunesse ou bien encore les espaces verts. Ces retours de compétences seront compensés via l'attribution de compensation mais pas nécessairement d'un point de vue administratif. Ce dernier point aura probablement un impact organisationnel en 2019.

Par ailleurs, ces retours de compétences pourraient s'accompagner d'un transfert d'actifs susceptible d'entrainer des frais conséquents.

Si en 2019 l'impact financier sera neutralisé via un ajustement de l'attribution de compensation, ce ne sera le cas pour les années suivantes que s'il y est accompagné d'un retour fiscalité. Dans le cas inverse, à terme, l'impact financier important devra être compensé par le budget municipal.

Il convient donc de prendre en compte tous ces paramètres préalables afin de bien appréhender la lecture de ce premier Rapport d'Orientation Budgétaire pour la commune de Brissac Loire Aubance.

En effet, Il s'agit du premier rapport considérant d'une part la possibilité pour 2017, année de création de la commune nouvelle, de se soustraire à cette obligation, et d'autre part qu'aucune commune historique n'était soumise à cet exercice au regard d'une population inférieure à 3500 habitants pour chacune des communes concernées.

B- La feuille de route de Brissac Loire Aubance à horizon 2020

Le Conseil Municipal de Brissac Loire Aubance a validé le 15/01/2018 une feuille de route déclinée ci-après, sur laquelle les élus devront s'appuyer pour traduire les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement, avec des opérations concrètes à mettre en place pour son application.

La feuille de route du Conseil Municipal de Brissac Loire Aubance :

Mettre en place une vraie politique culturelle territoriale

- Définition d'une programmation culturelle pour tous et intergénérationnelle
- Création d'évènements culturels et ou sportifs en lien avec les écoles
- Création d'un évènement culturel spécifique et pérenne
- Création d'un PASS sport/culture jeunes
- Etude de faisabilité en vue de la création d'un espace culturel
- Accompagnement des acteurs locaux qui participent à l'activité culturelle

Améliorer les services aux publics et l'accès au numérique

- Relance de l'accompagnement numérique
- Etude de faisabilité Maison des services aux publics
- Informatisation des écoles
- Mise en place du @administration

Maîtriser les dépenses publiques

- Restructuration de la dette/programmation budgétaire

Mettre en place une réelle politique spatiale sur le territoire

- Etude en vue de la création de structures de logements intermédiaires
- Mise en place d'un projet de « BEGUINAGE » et/ou vieillissement
- Stratégie d'aménagement du territoire (PLU)
- Définition d'un schéma de transport de proximité
- Etude d'opportunité/de faisabilité en vue de la création d'une cuisine centrale

Pérenniser la dynamique associative

- Définition des critères d'attribution des subventions aux associations
- Annuaire (en cours) et forum des associations

Accompagner le développement économique du territoire

- Mise en place d'un service de @commerces de proximité
- Mobilisation des entreprises sur les problématiques de l'emploi / Annuaire des entreprises
- Salon des savoir-faire Brissac-Loire-Aubance

C- Rappel des grands principes budgétaires

☞ Principe de l'annualité

L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile (1er janvier / 31 décembre). L'assemblée délibérante (le conseil municipal) vote un budget par an. Elle peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le budget doit être exécuté dans l'année. Cependant, ce principe est atténué par l'existence d'une journée complémentaire.

☞ Principe d'universalité

L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Il existe quelques dérogations à ce principe, par exemple les dons et legs qui ne peuvent être utilisés que dans un but déterminé. De plus, le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges sans compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses.

☞ Principe de l'unité

Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la collectivité. Toutefois, certains services des collectivités sont gérés en budgets annexes.

Ils doivent être produits à l'appui du budget principal.

☞ Principe de l'équilibre budgétaire

Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.

☞ Principe de l'antériorité

Le budget de l'année doit être voté avant le 1er janvier. En pratique cette date est rarement respectée, aussi le 15 avril a-t-il été fixé par le législateur comme date limite de vote du budget.

Rappel : Le budget 2017 de la commune nouvelle de Brissac Loire Aubance a été l'agglomérat des budgets des 10 communes déléguées. Le budget 2018 sera donc le premier véritable budget de Brissac Loire Aubance.

D- Compte Administratif 2017

A l'issue de la première année de fonctionnement de la commune nouvelle, le résultat d'exercice 2017 se présente comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
Report 2016	**Fonctionnement**		2 650 384,06 €
	Investissement	712 488,11 €	
2017	**Fonctionnement**	6 960 781,83 €	8 359 136,91 €
	Investissement	1 960 657,83 €	2 085 010,78 €
	ss total	**8 921 439,66 €**	**10 444 147,69 €**
	TOTAL	**9 633 927,77 €**	**13 094 531,75 €**
	EXCEDENT 2017		*1 522 708, 03*
		EXCEDENT CUMULE :	**3 460 603,98 €**

Il convient de noter que pour 2017 un certain nombre de dépenses ont été inhérentes à la mise en place de la commune nouvelle. Certaines perdureront dans le temps.
Le montant de ces dépenses est estimé à 275 000 € dont environ 100 000 € seront des dépenses pérennes.

En contrepartie, nous pouvons constater des recettes exceptionnelles, probablement non pérennes. Ainsi, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), maintenue pour quelques années seulement en cumul de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) dont bénéficie la commune du fait de ses 11 119 habitants. Par ailleurs, le fonds de péréquation de la taxe additionnelle au droit de mutation perçu pour le compte des communes historiques, restera limité dans le temps car correspondant à une régularisation.

Il est donc important de prendre en compte le caractère exceptionnel du résultat 2017 et d'afficher une grande prudence dans l'élaboration des prochains budgets qui auront sans nul doute une autre orientation.

LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN SYNTHESE…

- *Contexte particulier de réalisation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire qui est le premier pour cette nouvelle collectivité de Brissac Loire Aubance*
- *Bien prendre en compte le caractère particulier du territoire et de ses 10 entités, pouvant entraîner des dépenses incompressibles et en décalage avec des communes de même strate*
- *Des interrogations sur les retours de compétences de la Communauté de Communes pouvant impacter le budget communal*
- *L'excédent favorable dégagé par le premier compte administratif de Brissac Loire Aubance en 2017 tient compte de dépenses et recettes exceptionnelles liées à la création de la commune nouvelle. En conséquence le travail d'extrapolation pour les prochains budgets, par rapport à celui de 2017 restera un exercice complexe et délicat, qui invite à une grande prudence quant aux interprétations et projections*
- *La feuille de route déclinée par le Conseil Municipal est un des supports essentiels à l'élaboration budgétaire de la commune*

4- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018

A- Recettes de fonctionnement

☞ Préambule

Rappel : le budget 2017 était basé sur l'agglomérat des 10 budgets des communes historiques.
Le budget 2018 sera lui, davantage axé sur l'identité de la commune de Brissac Loire Aubance, en effaçant peu à peu les données historiques pour laisser place à un budget cohérent et globalisé.

Comme pour l'ensemble des communes, les principales recettes reposent sur les dotations de l'Etat et sur l'imposition, comme rappelé ci-après. Elles sont complétées des produits des services rendus.
Il convient de noter que 2018 devrait logiquement voir apparaître une recette exceptionnelle issue du départ de Coutures et Chemellier de la Communauté de Communes du Gennois, recette correspondant à une clé de répartition des actifs et du résultat de l'ex Communauté de Communes (montants en cours de négociation).
Les recettes sont des variables moins « maitrisables » que les dépenses, mais certaines décisions portant sur la fiscalité, la politique tarifaire ou les loyers peuvent néanmoins influer sur leur niveau.

☞ Fiscalité :

Pour la première fois, les bases d'imposition seront revalorisées en fonction de l'inflation (et non plus de manière forfaitaire par la loi de finances). Le calcul serait réalisé sur la base de l'inflation constatée au mois de novembre soit 1.2% en 2018.

Compte tenu du lissage sur 9 ans, et afin de ne pas impacter outre mesure les foyers de Brissac Loire Aubance, **il n'est pas envisagé pour 2018 une augmentation des taux**. La recette envisagée sur 2018, prenant en compte l'unique augmentation des bases, serait de 3 453 842 € (pour 3 412 888 € en 2017).

Pour rappel le taux moyen pondéré de Brissac Loire Aubance est de :

- Taxe d'Habitation : 15,40%
- Taxe Foncière : 21,27%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,32%

Il convient de rappeler que ces taux font l'objet d'un lissage de 2017 à 2025 pour chacune des 10 communes historiques impactant à la hausse ou à la baisse le montant d'imposition des habitants, sur la base historique d'imposition 2016.

☞ Concours de l'Etat :

o La dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Contrairement aux quatre dernières années, il n'y aura pas de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. La DGF estimée pour 2018 s'élèverait à 1 399 694 € (pour 1 398 910 € en 2017), augmentation liée essentiellement à la variation de la population. En effet la population prise en compte pour le calcul de la DGF est passée à 11 119 habitants au premier janvier 2018.

o La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Auparavant, les communes historiques bénéficiaient toutes de la DSR. Malgré le passage en commune nouvelle à plus de 10 000 habitants, cette dotation a toutefois été maintenue en 2017. Cependant, celle-ci est amenée à disparaître à horizon 2020. Le montant DSR 2017 s'élevait à 450 079 €. Il conviendra pour les budgets futurs de prévoir la disparition de cette recette.

Elle est néanmoins maintenue pour l'élaboration du budget 2018.

o La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La DSU a été versée en 2017 à hauteur de 349 082 €, du fait d'une population supérieure à 10 000 habitants. Comme évoqué précédemment, elle se cumule avec la DSR, spécificité liée à la mise en place de la commune nouvelle qu'il convient de prendre en compte pour 2018.

☞ Produits de services :

Préambule

Un travail d'harmonisation de l'ensemble des tarifs a été entamé par nature des services : restauration, périscolaire, concessions, salle des fêtes, etc…Cette uniformisation des principes de tarification doit s'appuyer sur des critères cohérents et d'objectif commun, parfois déconnecté des pratiques historiques. Ce travail restera nécessairement long à mettre en œuvre à l'échelle des 10 communes, mais incontournable.

Cette tarification impactera le budget 2018 soit à la hausse ou à la baisse.

La liste des principaux produits de services et recettes diverses :

- Les tarifs de restauration scolaire, de TAP, de périscolaire (harmonisés en 2017)
- Les locations de salles (en cours d'étude pour harmonisation en 2018 à prestations égales)
- Les concessions (vote des tarifs au 15/01/2018)
- Les loyers des logements, entreprises, commerces et services (étude pour harmonisation des principes de loyer par thématique et surface pour 2018, à prestations égales)
- Les droits de mutation sur les permis de construire,
- L'augmentation commerciale liée au domaine public : occupation du domaine public, stationnement sur le domaine public, contraventions, les mises en fourrière, etc…recettes qu'il convient de relativiser eu égard à leur faible impact budgétaire.
- A caractère exceptionnel, la cession de biens communaux. Une étude est actuellement en cours afin d'évaluer le patrimoine communal (environ une centaine de bâtiments) et de recenser les éventuels bâtiments cessibles. Ces éventuelles cessions induiront **ponctuellement** un supplément de trésorerie. A contrario, il conviendra que la collectivité cible des bâtiments dont elle aura utilité dans le cadre de son développement.
- …

Les recettes 2018 devraient donc globalement être sur le même volume que pour le budget 2017. Il convient donc d'œuvrer davantage sur la variable « dépenses ».

B- Dépenses de fonctionnement

☞ Dépenses de personnel :

o La structuration de la commune et la politique RH de la collectivité

La commune de Brissac Loire Aubance compte aujourd'hui 100 agents (69 agents titulaires et 31 agents contractuels).

2017 aura été le temps de récupération de l'ensemble des données concernant les agents, de la mise à jour de toutes les situations et de tous les contrats, de la création du comité technique paritaire et de la préparation du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour application en 2018.

La création de la commune nouvelle n'avait pas pour objectif une réduction des effectifs. La particularité du territoire et les nouvelles missions et obligations inhérentes à la strate de population de la commune ne permettent pas, pour le moment, d'envisager de faire des économies sur le volet ressources humaines.

L'optimisation ne pourra être envisagée qu'avec la montée en compétences et la spécialisation des agents, tout en poursuivant la structuration des services, répondant ainsi à la volonté politique d'offrir le meilleur service possible à la population.

Ainsi, il a été proposé aux services de l'Etat de mettre en place sur la commune l'instruction et la délivrance des CNI (Cartes Nationales d'Identité) et des passeports, ce qui induit une augmentation des heures du personnel, de l'ordre d'1,4 ETP.

La commune a également fait le choix de recruter, un chargé de mission culture, sur un poste contractuel, afin de répondre à une des orientations principales déclinées dans la feuille de route : le développement culturel du territoire, avec pour objectif premier de favoriser l'identité territoriale.

Malgré l'ampleur de la tâche, la création de la commune nouvelle n'aura entraîné jusqu'à présent que les augmentations de temps de travail suivantes (par rapport à l'effectif administratif cumulé des 10 communes) :

- Finances : + 0,5 ETP
- Accueil (agent mobile) : + 1 ETP
- Urbanisme : + 0,5 ETP

Ces effectifs devraient se stabiliser pour les prochaines années, à périmètre d'action constant et sans tenir compte de l'impact généré par d'éventuels retours de compétences de la communauté de communes à laquelle appartient Brissac Loire Aubance.

Une étude « bilan » des ressources humaines, menée par un cabinet extérieur, a permis de démontrer la cohérence de l'organigramme mis en place et a confirmé le besoin des ETP existants. Par ailleurs, ce bilan fait apparaitre les besoins futurs, dus aux départs en retraite et à d'éventuelles nouvelles missions.

Les Ressources Humaines en chiffres

Tableau des effectifs des emplois permanents au 01/03/2018						
Filière	Grade	Effectifs budgétaires ETP			Effectifs pourvus ETP	
		Catégorie	dont TC	dont TNC	Titul	Non Titul
EMPLOIS FONCTIONNELS ET COLLABORATEURS DE CABINET						
	Dir. gén. serv. 10 000 à 20 000 hts	A	1	0	1	0
	Dir. gén. Adj. Serv. 10 000 - 20 000hts	A	2	0	2	0
	TOTAL ETP Emplois Fonctionnels		**3**	**0**	**3**	**0**
FILIERE ADMINISTRATIVE						
	Attaché	A	4	0	0	1
	Attaché principal	A	3	0	3	0
	Rédacteur	B	2	0	1,8	0
	Rédacteur principal 1° cl.	B	2	0	2	0
	Adjoint administratif	C	3	0,65	2,45	0
	Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2	0	2	0
	Adjoint administratif ppal 2° cl	C	12	1,52	13,52	0
	TOTAL ETP Filière administrative	**30,17**	**28**	**2,17**	**24,77**	**1,00**
FILIERE TECHNIQUE						
	Adjoint technique	C	2	8,25	10,2	0
	Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0,6	1,6	0
	Adjoint technique ppal 1° cl	C	0	1,8	1,8	0
	Agent de maîtrise	C	1	0	1	0
	TOTAL ETP Filère technique	**14,65**	**4**	**10,65**	**14,6**	**0**
FILIERE SOCIALE						
	Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	0	1,9	1,9	0
	Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	0	7,34	7,34	0
	TOTAL ETP Filière sociale	**9,24**	**0**	**9,24**	**9,24**	**0**
FILIERE ANIMATION						
	Adjoint d'animation	C	3	8,19	10,19	1
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	1	0	1	0
	TOTAL ETP Filière animation	**12,19**	**4**	**8,19**	**11,19**	**1,0**
			36,00	**30,25**	**59,80**	**2,00**

Pyramide des âges 2018 des titulaires

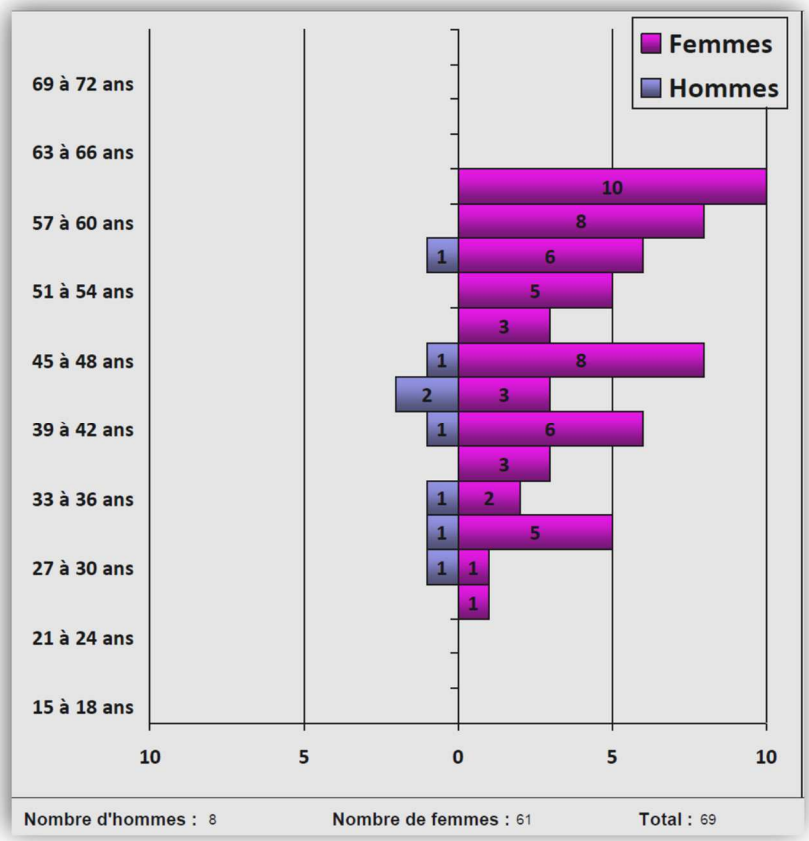

- **Les éléments de rémunération**

Les éléments de rémunération (masse traitement de base, régime indemnitaire).

- Personnel titulaire permanent
  - ✓ Traitement de base indiciaire : 1 400 000€
  - ✓ Régime indemnitaire : 252 000€
  - ✓ Supplément familial : 15 500€
  - ✓ NBI : 12 500€

- Personnel non permanent
  - ✓ Traitement de base : 310 000€

- Elus
  - ✓ Indemnité : 365 000€

- **Le RIFSEEP**

En 2017, la commune nouvelle avait décidé de mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), pour le 1er janvier 2018. Le Conseil Municipal du 15/01/2018 a validé les principes de mise en place du RIFSEEP (délib n°D2018-01-15-6).

Les objectifs poursuivis par la commune de Brissac Loire Aubance sont les suivants :

- **Reconnaître le travail des agents et avoir une action sociale** en faveur des agents de catégorie C (ayant les plus bas salaires)
- **Prendre en compte et valoriser** l'exercice des responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles,
- **Tendre vers plus de justice et d'équité** entre les agents de la commune nouvelle, issus des 10 communes déléguées
- **Afficher une plus grande lisibilité** du régime indemnitaire attribué aux agents,
- **Favoriser le recrutement**, en particulier de cadres (attractivité de la collectivité)
- **Favoriser la mobilité**

Les moyens pour parvenir à tenir ces objectifs :

- **Mener une démarche transparente** en concertation avec les acteurs (élus et agents via leurs représentants au CTP),
- **Etablir des règles transparentes** d'attribution individuelle du régime indemnitaire,
- **Définir un échéancier d'application**,
- **Se conformer à la législation,**
- **Maitriser les dépenses de personnel.**

Les élus ont donc souhaité envoyer un message fort aux agents, d'une part en conservant a minima, le montant individuel perçu par chaque agent avant le regroupement, d'autre part en harmonisant vers le haut tout en valorisant plus particulièrement les catégories C.

Ce choix, certes plus coûteux qu'un alignement vers le bas, a pour principaux objectifs de valoriser le travail des agents et favoriser leur assiduité, de développer le bien-être au travail et d'affirmer l'attractivité de la collectivité.

- **Les évolutions 2018**

La construction du plan de formation triannuel et de son règlement, la réflexion sur le temps de travail (harmonisation, référence aux 1607h, annualisation, modulation, télétravail…) et son règlement seront les 2 projets phares en ressources humaines en 2018.

Concernant la GPEC (Gestion Prévisionnelle des emplois et compétences) et pour répondre aux orientations de l'Etat, il conviendra de diminuer le nombre de contrats à durée déterminée et de rationaliser les temps de travail inférieurs à un mi-temps.

En parallèle les premières études seront menées pour élaborer le Document unique d'évaluation des risques professionnels (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001).

Pour mener à bien l'évaluation du budget des ressources humaines, chapitre 12, il importe de tenir compte des mesures gouvernementales et des mesures internes à la commune pouvant impacter le budget :

- Revalorisation du S.M.I.C. au 1/01/2018 (+1.24%)
- Augmentation des cotisations patronales (ex : CNRACL de 30.6% à 30.65%)
- Compensation de la Hausse de la CSG par le versement d'une indemnité
- Baisse de la cotisation patronale maladie (de 11.5% à 9.88%)
- Le gouvernement a réintroduit le jour de carence pour les agents publics à compter du 1er janvier 2018
- Remplacement du dispositif des contrats aidés remplacé par les « parcours emploi compétences » avec l'aide de l'Etat à hauteur de 30 à 60% du smic brut (au lieu de 60 à 70 %)
- Réorganisation des services suite à l'Audit réalisé fin 2017
- Installation d'une station d'enregistrement pour la délivrance des Cartes Nationales d'Identité biométriques
- Mise en place du RIFSEEP
- Impact financier de la maladie professionnelle et de sa prévention
- Installation matérielle pour la formation à distance développée par le CNFPT

Le Conseil Municipal souhaite maîtriser les dépenses de masse salariale, en poursuivant les efforts d'amélioration de l'efficience, en favorisant le présentéisme pour répondre à la feuille de route qu'il a dressée.
La stabilisation des effectifs d'ici à 2020/2021 est un objectif majeur (à périmètre d'action constant).

☞ Le projet culturel :

Comme évoqué dans la feuille de route, la culture est un axe fort souhaité par la commune de Brissac Loire Aubance. Cela passe effectivement par le recrutement en 2018 d'un chargé de mission culture mais également par la mise en place d'une programmation qui sera principalement valorisée en 2019, mais qu'il convient dès à présent d'intégrer pour une première étape.

☞ Les subventions aux associations locales :

Il convient de distinguer deux types de subventions :

- Les subventions liées à des prestations (ex : associations sur la jeunesse et l'enfance)
- Les subventions aux associations locales

Parmi les subventions 2017, certaines subventions ont été votées exceptionnellement et correspondent à un événement ou un projet particulier.

Globalement, pour le budget 2018 le Conseil Municipal de Brissac Loire Aubance a souhaité maintenir le montant global des subventions 2017 (hors exceptionnel).

Il convient de rappeler que la Communauté de Communes Loire Layon Aubance verse les subventions aux associations sportives (compétences en cours de discussion pour un retour aux communes au 2019). A contrario, la commune de Brissac Loire Aubance a récupéré en 2017 le versement des subventions pour les associations sportives de haut niveau.

En l'absence d'harmonisation, l'objectif affiché est de maintenir le niveau des subventions et travailler à la préparation du budget 2019 sur des critères communs pour l'ensemble du territoire.

☞ Les dépenses scolaires :

Les activités scolaires et périscolaires sont aujourd'hui les compétences les plus importantes de la commune. Le budget alloué en termes de personnel, de fonctionnement, de subventionnement, reste donc important.

La nouvelle commune recense 9 écoles pour lesquelles il convient désormais d'harmoniser les attributions budgétaires nécessaires à leur fonctionnement quotidien et de définir les orientations pluriannuelles de la collectivité.

Il convient de retenir une situation nouvelle pour 2018 avec la réintégration de deux syndicats de regroupement pédagogique (SIRP et SIUP) au 01/09/2017. Des réajustements sont donc à prévoir.

L'ouverture d'une classe en septembre 2017 et d'une autre en 2018 viennent compenser la fermeture de 2 classes à la rentrée scolaire 2018.

Concernant le budget de fonctionnement alloué aux écoles, il sera attribué un montant par élève et par « thématique », identique sur tout le territoire.

Pour ce qui est du personnel communal travaillant dans les écoles, là encore une harmonisation des pratiques sera envisagée via 2 axes de travail : le temps de travail et la formation.

Lors du Conseil Municipal du 15/01/2018, les élus ont souhaité maintenir les rythmes scolaires actés en 2014 et reconduire les Temps d'Activités Périscolaires en renforçant les moyens attribués jusqu'à présent, afin de développer l'axe culturel.

Par ailleurs, les activités périscolaires (du matin et du soir) bénéficieront de moyens supplémentaires destinés en partie, à la formation et aux échanges de savoir entre les personnels d'animation pour créer une dynamique favorisant le maillage de la commune nouvelle.

Le service de restauration scolaire fonctionnant aujourd'hui de façon différente dans chaque école (production sur place ou fournie par un prestataire), est l'objet d'une réflexion globale afin d'harmoniser les pratiques dans l'optique d'envisager à terme, un site unique de production. Débutée fin 2017, la collaboration entre les cuisinières des différents sites de production se poursuivra pour favoriser le regroupement d'achats, les échanges de pratiques et diminuer l'isolement des agents travaillant parfois seuls sur leur site.

Pour ces services périscolaires, l'harmonisation des tarifs sera poursuivie avec le développement d'une politique tarifaire recherchant une plus grande équité sociale.

☞ Dépenses de bâtiment

Le regroupement des communes a permis de faire un état des lieux sur l'ensemble des bâtiments communaux dénombrés à plus 100 sur l'ensemble du territoire.

Les charges inhérentes au fonctionnement de ces bâtiments représentent environ 12% du budget de fonctionnement.
Ces charges regroupent les frais d'électricité, eau, téléphone, assurance, réparations diverses, ménage, taxe foncière, contrats d'entretiens divers, etc… Au regard de l'ensemble de ces charges, un logiciel a été mis en place pour faciliter une analyse fine de l'ensemble de ces bâtiments et permettre à terme une évaluation globale du parc immobilier dans l'objectif d'éventuelles cessions.

Par ailleurs, une économie est envisagée, en lien avec l'actuelle mutualisation des contrats mis en place en 2017 et les différentes consultations afin de reprendre et d'harmoniser tous les anciens contrats historiques. Les premiers effets positifs pour le budget commenceront à poindre sur le budget 2018 et monteront en puissance dans les années à venir.

Les premiers marchés publics issus de ce procédé commenceront à impacter le budget fin d'année 2018 et plus significativement en 2019.

Les locations liées aux aménagements des projets de Centre bourg sur les communes déléguées viendront également abonder le budget fin 2018 puis sur 2019.

Quelques augmentations du volume de loyers (Sur Chemellier, Brissac-Quincé) impacteront également le budget 2018.

☞ Attribution de compensation

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance, à l'issue de sa CLECT du 13/02/2018 soumet à la commune une attribution de compensation de **1 337 025 €.** Son montant a été retravaillé principalement du fait de la fusion des anciennes Communautés de Communes, des nouvelles règles liées à la réflexion sur le transfert de certaines compétences et du fait de la révision des pratiques (ex : service commun ADS, transfert des Zones d'activités, etc…).

L'attribution négative pour la commune inclut **principalement** le coût de compétences transférées : service voirie, espaces verts, sports (bâtiments et subventions), enfance jeunesse, petite enfance, développement économique, …

Il conviendra pour les prochains budgets d'anticiper la modification de cette attribution de compensation lié aux différents retours de compétences actuellement envisagés (sport, enfance jeunesse, espaces verts…).

☞ Autres dépenses de fonctionnement

Comme précisé précédemment, le Projet de loi de programmation des finances publiques prévoit une progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement limitée à 1.2% par an sur la période 2018-2022 pour les villes dont ces dépenses sont supérieures à 60 000 000 €. Si toutefois la commune n'est pas concernée par cette mesure, elle tentera de suivre cette indication, considérant néanmoins la mise en place de la commune nouvelle qui ne permettra pas sur 2018 d'y répondre. En effet, le coût de mise en place de la commune nouvelle, les recherches d'harmonisation, la mise en place du RIFSEEP induisent des coûts incompressibles permettant difficilement d'atteindre cet objectif sur 2018.

Les charges à caractère général évoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures, mais aussi en fonction des nouveaux équipements, des services à la population, des conditions générales de vente de contrats, des dépenses récurrentes liées à la commune nouvelle.

L'action sociale est, quant à elle, prise en charge par le CCAS, avec le versement d'une subvention communale correspondante. Le CCAS présentera son propre ROB.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN SYNTHESE…

- *Rappel de la particularité du budget 2017 (agglomérat de 10 budgets)*
- *Concernant la fiscalité, pas de souhait d'augmentation des taux d'imposition qui poursuivent leur lissage en entamant la deuxième année*
- *Des dotations de l'Etat favorables en 2017 mais la prudence doit s'imposer quant à la disparition programmée de la DSR pour Brissac Loire Aubance*
- *Les recettes de fonctionnement issues des services sont en cours d'étude pour l'harmonisation des tarifications sur le territoire de Brissac Loire Aubance. C'est une réelle volonté recherchée pour l'année 2018 ou tout au moins en afficher le principe avec des possibilités de lissage*
- *Les dépenses de personnel seront supérieures à 2017 du fait de la mise en place du RIFSEEP dans les conditions décrites supra et des recrutements prévus d'un agent pour la mise en place des CNI/PASSEPORT et le recrutement d'un chargé de mission culture.*
- *Les subventions aux associations devront être au plus égales à celles de 2017*
- *Souhait d'une maîtrise des charges liées à la gestion des bâtiments, et l'harmonisation et le regroupement des différents contrats*

5- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A- Recettes d'investissement pour 2018

Les recettes d'investissements 2018 restent principalement liées aux opérations initiées par les communes historiques (FCTVA, versement de subventions pour les opérations en cours).

Elles sont par ailleurs complétées par la taxe d'aménagement revenant à notre collectivité.

Enfin le déficit d'investissement cumulé, constaté au 31/12/2017 de 992 662,96€, sera comblé par une affectation d'égal montant prélevé sur l'excédent de fonctionnement..

B- Dépenses d'investissement pour 2018

☞ Les projets structurants du budget 2018

Le budget d'investissement 2017 s'élevait à 6 155 000 € dont 4 500 000 € d'opérations (déduction faite du remboursement en capital des emprunts, du déficit 2016, et dépenses imprévues).

L'exécution réelle à environ 1 960 000 €.

Le peu de consommation s'explique principalement par la mise en place de la commune nouvelle et par la nécessité de montage de certains dossiers provisionnés par anticipation. Aussi, le budget d'investissement 2018 reprendra une grande partie de ces projets non réalisés, avec a contrario, l'assurance de leur exécution. Le budget 2018 sera donc principalement structuré autour de 4 projets majeurs :

- La restructuration du centre bourg de Vauchrétien et la création d'un pôle commercial et de services (1900 K€)
- La création d'un pôle commercial et de services pour le centre bourg de St Saturnin sur Loire (1800 K€)
- La restructuration de l'école de St Rémy la Varenne (600 K€)
- La restructuration de la cantine scolaire de Chemellier (300 K€)

Ces 4 projets représenteront un peu plus de la moitié du budget d'investissement qui portera par ailleurs sur des opérations annexes pour chaque commune déléguée.

☞ Les principales opérations du budget 2018

Les principales opérations en investissement portent sur les opérations suivantes :

- Centre-ville (opération de restructuration centre bourg)
- Effacement de réseaux
- Ecoles
- Mairies et bâtiments divers

☞ Les projets à venir

Les premiers projets portés par la commune de Brissac Loire Aubance depuis 2017 étaient le fruit de l'achèvement d'opérations initiées par les communes historiques qu'il convient d'achever sur 2018 et début 2019.

A compter de 2019, la commune de Brissac Loire Aubance proposera donc ses propres investissements, liés au fonctionnement des communes déléguées mais aussi pour le compte de Brissac Loire Aubance.

De nouvelles dépenses émergeront et s'inscriront dans le cadre de la feuille de route du Conseil Municipal à court et moyen terme :

- Le Projet de MSAP (Maison de Service Au Public)
- Informatisation des écoles
- Etude d'un projet d'habitat partagé (étude d'achat d'un terrain en 2018)
- Etudes de restructuration d'un espace pour le déménagement du local dédié aux associations….
- Etudes pour la création d'un pôle culturel
- La réalisation d'une aire de co-voiturage
- L'acquisition de terrains ou d'immeubles structurant pour la commune
- ….

☞ La priorisation des dossiers

Des choix devront être opérés afin de mener à bien une politique d'investissement cohérente, répondant aux ambitions politiques, tout en conservant une capacité d'investissement pour les besoins futurs. Ainsi, il convient de noter les principaux critères sélectifs pour retenir les projets d'investissements :

Les critères de priorisation des dossiers pourraient être les suivants :

1- ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée)
2- Mise en place du PLU
3- Projets déjà entamés et subventionnés
4- Travaux de sécurisation
5- Critères à prioriser pour les nouveaux projets : en fonction de la feuille de route

Les projets d'investissement devront répondre à des critères définis, des priorisations et dans la mouvance de la feuille de route validée par le Conseil Municipal

C- Gestion de la Dette

☞ Dette (Actuelle / Prévision / Extinction de la dette)

Répartition du capital remboursé par nature de taux

☞ Capital restant dû :

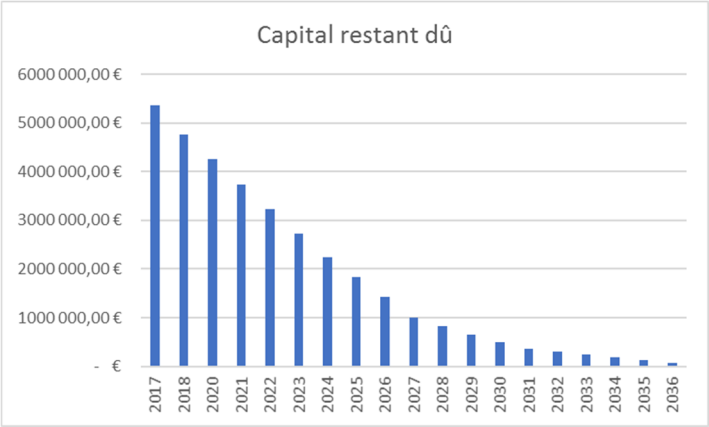

☞ Annuité 2018 estimée à 695 341,95€. Ce montant peut évoluer en fonction de taux révisables appliqués à certains emprunts.

La commune a fait le choix en 2017 de ne pas restructurer la dette, eu égard aux frais engendrés pour cette démarche et pour des taux modifiés peu attractifs.

Considérant le taux d'endettement actuel de la commune et la capacité de remboursement à 3,46 années par la CAF brute, il parait raisonnablement opportun d'envisager un emprunt compte-tenu des taux actuels et des investissements en cours issus des communes historiques. Cela permettrait de ne pas impacter la trésorerie et ainsi profiter des taux du moment, sans compromettre les capacités d'investissements de la commune à moyen et long terme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EN SYNTHESE…

- *Le budget d'investissement 2018 porte principalement sur 4 opérations d'envergure du territoire pesant plus de la moitié du budget investissement*
- *Le recours à l'emprunt sur 2018 est privilégié afin de profiter des taux d'intérêt du moment et ne pas compromettre les liquidités pour d'autres opérations à venir*
- *Selon les capacités à mettre en place le budget 2018, les investissements futurs devront tenir compte des capacités de virement du fonctionnement à l'investissement de la collectivité*

6- LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement représente le montant dégagé en fonctionnement pour rembourser les emprunts et autofinancer (comme son nom l'indique) les dépenses d'équipement.

Brissac Loire Aubance	
CAF 2017	
Fonctionnement dépenses	6 960 781,79 €
Fonctionnement recettes (après déduction subv. Except,)	8 235 486,91 €
RESULTAT	1 274 705,12 €
+opération d'ordre dépenses	342 920,50 €
-opération d'ordre recettes	71 287,53 €
CAF BRUTE	1 546 338,09 €
- Capital	585 625,58 €
CAF NETTE	960 712,51 €

La capacité de remboursement de la dette se mesure en divisant l'en-cours de dette par le montant de la CAF brute. Il permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement des dettes de la Commune en cas d'affectation de la totalité de la CAF brute à ces remboursements.

En ce qui nous concerne, l'évolution de la CAF ainsi que le désendettement entraînent une amélioration du ratio « nombre d'année de CAF nécessaire au remboursement de la dette ».

Durée de la dette (en année)	3,46
En cours de la dette au 1er janvier 2017 après transfert d'emprunts vers CCLLA et intégration de l'emprunt SIRP Chemellier/Coutures	5 344 080,11 €
Caf brute	1 546 338,09 €

LA CAF EN SYNTHESE…

La Capacité d'Auto Financement de Brissac Loire Aubance est pour le moment favorable, avec une courte durée offerte par celle-ci pour le désendettement (moins de 4 ans).

7- LES BUDGETS ANNEXES

Les cinq budgets annexes sont les suivants :

- Lotissement de la Chaintre sur la commune déléguée de St Saturnin sur Loire : la phase de travaux de viabilisation est réalisée. 5 lots devraient être vendus en 2018.

- Lotissement des Murets sur la commune déléguée des Alleuds. La commercialisation des lots devrait intervenir en 2018.

- Lotissement Clos de Bel Air sur la commune déléguée de Vauchrétien. Il reste des lots à vendre et la réalisation par Maine et Loire Habitat de logements locatifs débutera en 2018.

- Le budget magasins de Coutures : en 2018 des travaux de mise aux normes seront prévus pour le garage.

- Le budget Cellules commerciales de Chemellier : poursuite des activités commerciales. En 2018 les dépenses et recettes suivront l'inflation.

8- LES RATIOS

EQUILIBRE FINANCIER GLOBAL DE LA COMMUNE

ratio = (charges de fonctionnement CAF + remboursement de la dette en K)/produits de fonctionnement CAF

Ratio calculé	**0,8356**
Seui d'alerte	1

RIGIDITE DES CHARGES DE STRUCTURE

ratio = (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts)/produits de fonctionnement CAF

Ratio calculé	**0,4125**
Seuil d'alerte	0,56

ENDETTEMENT MESURE EN RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

Ratio = Encours de la dette / produits de fonctionnement

Ratio calculé	**0,6920**
Seuil d'alerte	1,5

LES RATIOS EN SYNTHESE…

Les ratios présentés par le budget 2017 de Brissac Loire Aubance présentent pour le moment un contour rassurant des capacités de la commune.

9- CONCLUSION

La construction d'un budget ne peut se réfléchir qu'à l'éclairage d'un certain nombre de données objectives mais aussi d'interrogations. Elle doit en priorité préparer à réaliser la politique ambitieuse mais réaliste que souhaite conduire le Conseil Municipal sans compromettre l'avenir.

Le budget 2018 sera donc élaboré sur :

- Les bases de la feuille de route votée par le Conseil Municipal
- A l'appui de l'éclairage des bons résultats 2017 mais après une analyse approfondie des recettes et de dépenses exceptionnelles dû à la création de la nouvelle commune
- En poursuivant les projets des communes historiques programmés et financés
- En créant des services nouveaux (CNI/Passeports, culture…)
- En tenant compte des engagements récents pris (scolarisation sur 4,5 jours, projet culturel et action sociale…)

Il convient d'attirer l'attention sur les incertitudes qui pèsent sur l'équilibre financier de la commune ;

☞ *Incertitudes nationales voire internationales :*

- La reprise économique
- La reprise de l'inflation et son corollaire l'augmentation des taux d'intérêt
- Les décisions de l'Etat
- Les soutiens de l'Europe et de l'Etat sur nos projets (Fonds européens, DETR, DSIL…)

☞ *Incertitudes locales :*

- *Les décisions de la Communauté de Communes lors des transferts de compétences*
- *Les soutiens des collectivités territoriales locales (Région et Département) sur nos projets*

Tous ces éléments et toutes les décisions que nous prendrons ensemble dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants pourront nous amener à modifier notre politique financière.

Pour 2018, le budget que nous soumettrons répond à cette volonté « ambition et réalisme » grâce à un bon résultat 2017, des recettes qui devraient rester stables et des dépenses maitrisées. Nous resterons vigilants à l'avenir afin de garantir notre capacité à agir dans la ligne qui a été fixée par le Conseil Municipal.

Sylvie SOURISSEAU, Maire de Brissac Loire Aubance